



Septembre 2026

n°116

La revue des
propriétaires privés

Parlons forêts

**DOSSIER
LES SERVICES
ENVIRONNEMENTAUX**

**Île-de-France
Centre-
Val de Loire**

Sommaire

- La gestion forestière : soutien de la biodiversité
- Aides des Régions aux propriétaires forestiers
- La gestion des lisières forestières : des enjeux multiples
- Des propriétaires préservant la nature créent la marque PIVOT
- Label Bas Carbone : point sur les nouveautés
- Aux Barres : observer aujourd'hui pour choisir les arbres de demain
- Marché du bois : stabilité printanière et inquiétudes à venir
- Attaque de processionnaires
- Nos forêts face à la canicule

La gestion forestière : soutien de la biodiversité



Parlons forêts Île-de-France Centre-Val de Loire

Publication : CNPF IFC
Centre National de la Propriété Forestière
Île-de-France Centre-Val de Loire
5, rue de la Bourie Rouge - CS 52349
45 023 ORLÉANS Cedex 1
02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr
Site-web : ifc.cnpf.fr.

Directeur de la publication :
Jean-Pierre PIGANOL

Rédaction :
Xavier JENNER

Mise en page :
Sophie GAVOUYÈRE

Impression : PARAGON PCCI

Dépôt légal : date de parution

Photo de couverture :
© Préfecture de l'Indre

Avec la participation financière de :
Chambre d'agriculture Île-de-France
Syndicat des forestiers privés d'Île-de-France
Union Régionale des syndicats des forestiers
privés du Centre-Val de Loire
Velbois

Avec le soutien de :
La région Centre-Val de Loire
Le FEADER de l'Union Européenne

Adressage :
Cette revue vous a été adressée sur base
d'informations cadastrales. Si vous ne
souhaitez plus être destinataire, il vous
suffit de l'exprimer auprès du CNPF IFC.

Les forêts françaises sont réputées abriter 80% de la biodiversité terrestre. C'est vous, propriétaires forestiers, qui en êtes les gardiens. Mais, avez-vous une idée précise du potentiel d'accueil de biodiversité de votre forêt ? C'est l'objet de l'indice de biodiversité potentielle (IBP), facile à mettre en œuvre, et très instructif. Il est développé par le CNPF, l'INRAE et ses partenaires, en France et à l'International.

Plusieurs dispositifs, présentés dans le Dossier, existent pour vous aider et vous inciter à la préserver : Label Bas Carbone, crédits biodiversité... Ils font reconnaître votre rôle essentiel et s'inscrivent dans une gestion forestière durable. La conservation de la biodiversité est, en effet, intimement liée au bon état et à la pérennité de la forêt. Elle est prise en compte

dans les documents de gestion durable (DGD) que vous devez souscrire si vous possédez plus de 20 ha de parcelles forestières.

En cette période estivale, de nombreux feux de végétation menacent nos espaces forestiers, et la biodiversité qu'ils accueillent. N'oublions pas qu'une forêt gérée durablement, plus résiliente et mieux défendable sera moins impactée. C'est le premier maillon de la défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

Laurence de Gressot
Présidente de Fransylva Centre-Val de Loire



Plus sur l'IBP



Achat Bois sur Pieds
Commercialisation des Bois
Abattage – Débardage – Transports
Estimation et marquage



EXPLOITATION FORESTIERE

VELBOIS

Route de Cerdon – 45600 SULLY SUR LOIRE
02 38 37 35 55 – velbois@swisskrono.com

Aides des Régions aux propriétaires forestiers

Les régions Île-de-France et Centre-Val de Loire disposent d'éventails complets d'aides publiques et d'incitations financières pour accompagner les propriétaires forestiers privés. Ces dispositifs constituent des leviers essentiels pour sécuriser la valeur patrimoniale et environnementale de votre bois ou forêt.

Vous êtes en Île-de-France

Aide aux documents de gestion durable

Elle concerne les propriétés forestières de moins de 20 ha. Cette aide fonctionne sur une base forfaitaire et selon le type de document réalisé. Pour un PSG volontaire de 19 ha, elle peut par exemple atteindre 1 700 €.

Aides Sylv'ACCTES aux travaux et à la sylviculture

Elles s'appliquent dans le Montois, pour des conversions vers la futaie irrégulière, dans le Gâtinais français, pour des taillis de robinier ou de châtaignier et pour les mélanges futaie-taillis.

Vous êtes en Centre-Val de Loire

Aides aux documents de gestion durable

Jusqu'à la fin juin 2027, la Région peut prendre en charge 50 % du coût HT d'élaboration d'un PSG volontaire, CBPS ou RTG avec carte des peuplements.

Aides expérimentation et reboisement

Jusqu'à la fin juin 2027, le renouvellement de peupleraie peut bénéficier de 25 % à 50 % de subvention. Les dépenses subventionnables sont plafonnées à 1 760 € HT.

La Région finance également la création d'« Îlots d'Avenir » à hauteur d'environ 70 % du coût HT (plafond de 5 005 € par îlot de 0,5 ha à 2 ha). Cela permet de tester des essences résilientes face au réchauffement climatique.

Jusqu'en fin 2027, une aide à la desserte de 50 % à 65 % pour la création et rénovation de routes, pistes, places de dépôt et ponts est disponible (montant minimum de travaux : 20 000 € HT).

Plus d'informations :

Pour mobiliser la plupart de ces aides, comme les aides desserte forestière, le dossier est à déposer avant le démarrage du chantier, et les forêts éligibles doivent généralement disposer d'un document de gestion durable.

Un accompagnement gratuit est proposé aux propriétaires privés par le CNPF (regroupement de propriétaires, diagnostic sylvo-climatique, visite conseil, Indice



Réunion forestière animée par Matéo Catherin

de Biodiversité Potentielle, etc.) Ces dispositifs sont soumis à conditions, n'hésitez pas à approfondir le sujet auprès de vos correspondants dans les territoires.

Antoine Lelong,
ingénieur du CNPF

Matéo Catherin,
chargé de mission au CNPF



Plus sur
ifc.CNPF.fr



Plus avec
Fransylva

Qui contacter ?

Île-de-France, Rachid Lahlali : 06 61 84 81 37
Seine-et-Marne, Matéo Catherin : 06 62 44 51 27
Gâtinais français, Noé Félix : 07 63 50 35 87
Sologne, Pauline Delcourt : 06 58 51 22 65
Indre-et-Loire, Mathis Leroy : 06 62 54 81 61
Cher, Florence Amadine-Lescar : 06 61 84 58 29

La gestion des lisières forestières : des enjeux multiples

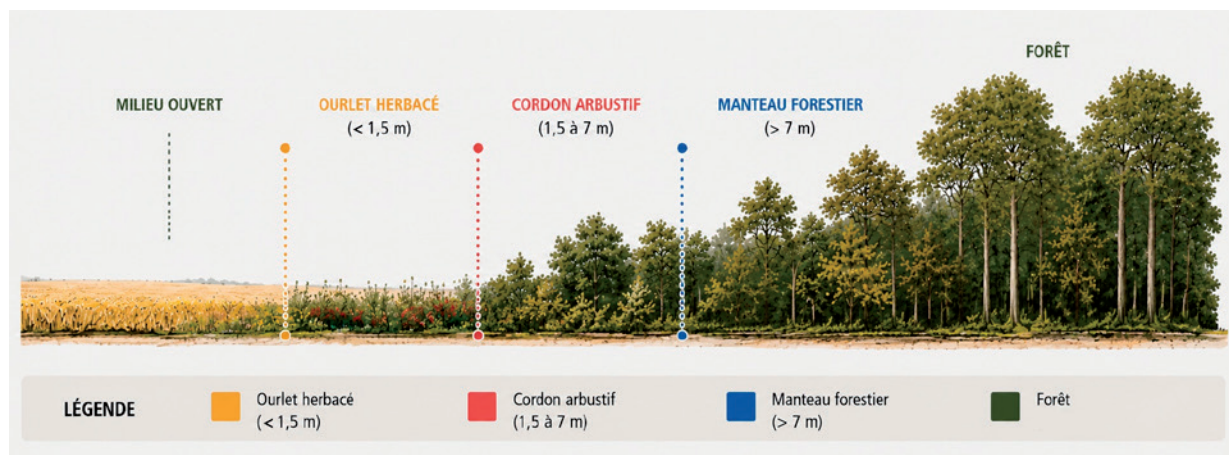
Les lisières forestières correspondent à des zones de transition, brutale ou progressive, entre la forêt et des milieux ouverts.

Les lisières progressives ou graduelles comprenant plusieurs strates sont plus rares bien qu'elles présentent de nombreux avantages. Elles sont très favorables à l'accueil de la biodiversité : en nombre d'espèces, la lisière étagée est souvent plus riche que chaque milieu adjacent pris séparément car elle propose une diversité de milieux et donc d'habitats. Elles constituent des corridors essentiels à la dispersion de certaines espèces. Elles

offrent également une nourriture variée aux grands mammifères et peuvent limiter la pression du gibier sur les peuplements forestiers. L'étagement permet de sécuriser les voies de circulations ou d'éviter les conflits de voisinage par le recul dans l'espace des arbres de hauts-jets, évitant ainsi les chutes d'arbres ou de branches sources d'accidents ou de conflits d'usage. Bien structurées, elles ont un effet très favorable sur la résistance au vent des peuplements.

Analyse et hiérarchisation des lisières

Les lisières évoluent naturellement en fonction de la dynamique de la végétation et tendent à se simplifier et à s'appauvrir au fil des années. Un entretien ponctuel est donc nécessaire pour maintenir ou restaurer leur caractère irrégulier. Ces interventions peuvent être couteuses, il apparaît alors nécessaire, avant d'envisager quelque travaux, de hiérarchiser les



Les composantes de la lisière étagée

Source : Caroline MICHEL, Sologne Nature Environnement – Généré par IA



VOUS SOUHAITEZ VENDRE OU ACHETER UNE FORÊT ?

Nous vous accompagnons, gérons les démarches et mobilisons notre réseau afin de vous garantir une transaction sécurisée au meilleur prix

Parlons de votre projet !

transactions@forestiere.fr



lisières selon les enjeux, de prioriser les interventions et autant que possible de prévoir leur gestion lors des coupes ou travaux forestiers déjà programmés.

Plusieurs éléments peuvent aider à prioriser les enjeux : identifier les bords de routes à sécuriser, les possibles conflits de voisinage (branches dépassants sur le foncier voisin par exemple), les secteurs à enjeux paysagers forts (sites classés). Les coûts de réalisation estimés ainsi que les potentialités biologiques (exposition au S, SO ou SE) doivent également entrer en jeu dans le choix des lisières à privilégier.

Dans les massifs classés à risque incendie, le travail des lisières étagées sera à privilégier sur les lisières internes aux massifs. Le long des axes de circulations publiques, l'ourlet herbacé devra de fait respecter à minima les mesures prévues par la réglementation sur les obligations légales de débroussaillage (OLD) concernant les largeurs entretenues et les hauteurs de végétation.

Les méthodes de gestion des lisières

Plusieurs approches sont possibles pour travailler les lisières. Pour les plus abruptes, un travail d'éclaircie global de la bordure du peuplement est envisageable en

retirant les arbres de hauts-jets les plus proches du milieu ouvert afin de permettre le développement des strates plus basses, le recépage des arbustes et l'entretien périodique de l'ourlet herbeux. Les interventions sont à prévoir ensuite tous les 6-10 ans pour les strates arbustives et arborées.

Il est possible de travailler par ouvertures ponctuelles de trouées le long de la lisière afin de la rendre sinueuse et dynamique. Certaines parties seront ainsi ouvertes et donc plus jeunes alors que d'autres plus anciennes et développées. Pour maintenir cette hétérogénéité, les interventions sont localisées dans l'espace, mais plus régulières.

On peut favoriser la régénération naturelle diversifiée ou enrichir par plantation en bordures des peuplements, en particulier lors des coupes rases ou de régénération. Il est possible d'anticiper et de prévoir l'espace disponible pour la constitution d'une lisière diversifiée en prévoyant le recul de la plantation de l'essence objectif et de favoriser les arbres héliophiles comme les fruitiers forestiers dans la zone définie comme lisière.

Se former et expérimenter ces méthodes : le « lisièroscope »

Le CNPF a expérimenté l'outil pédagogique « lisièroscope »,



Réunion forestière au Lisièroscope de Château-Renard (45)

développé par l'association Forêt. Nature en Wallonie.

Il s'agit d'une aire d'exercice de martelage et de travaux fictifs. Tous les arbres et arbustes ont été recensés, mesurés, numérotés et reportés sur un plan mis à disposition des participants. L'exercice consiste ensuite à lister les arbres et les arbustes à couper et les travaux à prévoir pour gérer la lisière. Outre l'exercice de gestion, la visite du site permet également de sensibiliser aux enjeux des lisières, d'apporter des éléments de diagnostic et d'échanger sur les contraintes techniques, financières et les leviers disponibles. Ce dispositif a été expérimenté à Château-Renard (45) sur une forêt d'un membre du groupe de progrès Loiret-Sologne. Un premier groupe de propriétaires forestiers a pu être sensibilisé sur ce sujet lors d'une réunion forestière le 24 avril dernier (20 participants). D'autres réunions et le déploiement de l'outil sont en projets pour les années à venir.

Marine LAUER
(CNPF-IFC)

Laura BOFFIN
(stagiaire)



DOMAINES
& FORÊTS

Vous vendez ou recherchez
votre **DOMAINE**
ou votre **FORÊT**

Contactez-nous

02 54 07 78 61

contact@domaines-forets.fr - www.domaines-forets.fr



Des propriétaires préservant la nature créent la marque PIVOT

La marque « Propriété Impliquée pour le Vivant, l'Observation et la Transmission » (PIVOT), c'est pour être acteur clé de la préservation des milieux naturels, et le dire ! Cet acronyme met en relief l'approche transversale du propriétaire dans la gestion de son bien. Le Pivot est également enraciné et irrigué.

Un fonctionnement proche du terrain

Concrètement, un propriétaire privé souhaitant **utiliser la marque PIVOT** doit passer par plusieurs étapes. La première est d'adhérer au syndicat départemental affilié à la propriété privée rurale (PPR), et faire une auto-analyse de son territoire (pratiques de gestion, définir les limites et le statut du foncier). Dans un deuxième temps, le travail concret peut débuter en suivant une formation sur la biodiversité, et en faisant réaliser un diagnostic de son patrimoine naturel. Cette expertise est effectuée par un cabinet indépendant. Elle doit être financée par le propriétaire afin qu'il reste maître des données récoltées sur son territoire. La dernière étape est l'engagement de **mettre en œuvre des actions de gestion** et de participer à au moins une formation annuelle. À partir de ce moment, il lui est possible d'utiliser la marque pour une durée de 10 ans avec une évaluation à mi-parcours.

Pour garantir la crédibilité du dispositif, un comité départemental de gestion est constitué qui réunit les représentants de la ruralité et de l'État. Pour l'Indre, les parties prenantes sont la Chambre d'Agriculture, les Jeunes Agriculteurs, la Coordination Rurale, la FDSEA, le CNPF IFC, Fransylva, le SEPB, la DREAL et la DDT, le Conseil Départemental, le MEDEF. Ces mêmes membres avaient préalablement réalisé en commun le cahier des charges de la marque. Ce comité rend un avis sur la pertinence du plan d'actions proposé au propriétaire et assure un contrôle de la mise en œuvre des actions.

Le témoignage d'Emmanuel Le Grelle, propriétaire forestier engagé

« La propriété sur laquelle je me suis engagé représente environ 180 ha sur la commune de

Mézières-en-Brenne. J'ai des prairies humides, un étang mais aussi 40 ha de forêt feuillue avec de nombreuses mares. Cette démarche m'a permis de mieux m'approprier mon territoire. Dans une logique de long terme, on a besoin de connaître finement

sa propriété, ses écosystèmes, ses enjeux, et de pouvoir agir en connaissance de cause. **La marque PIVOT m'a apporté cela : un inventaire, un état des lieux, mais aussi un regard nouveau sur des choses que je ne soupçonnais pas forcément.**

« Elle m'a aussi permis d'**identifier des pistes d'action concrètes favorables à la biodiversité** : maintien de vieux arbres, restauration des zones humides de mon étang, cloisonnements plus respectueux du milieu. Ce sont des gestes simples.

« Au-delà de l'aspect technique, je vois dans la marque PIVOT un complément à mon projet de valorisation de la propriété. Je souhaite en effet mettre en place du tourisme de nature au travers d'un gîte qui permettra aux visiteurs de découvrir un territoire riche et diversifié dans un contexte de propriété privée.

« Pour moi, cette marque a également l'atout de la formation, l'échange et la montée en compétence. Cela ouvre des perspectives pour mieux progresser, mieux transmettre aux générations futures. Et grâce à ces compétences je suis maintenant en mesure d'interagir avec les structures publiques environnementales et de mobiliser des financements pour mettre en place mes projets.

« Je pense sincèrement que **cette démarche peut servir à d'autres propriétaires**. La biodiversité ne se



Emmanuel Le Grelle © Le Grelle



Formation des propriétaires privés
sur le terrain ici par l'IEA.

construit pas en un an, mais dans la durée. Et c'est là que PIVOT prend tout son sens : elle aide à structurer une vision, à rendre visibles les efforts engagés. La biodiversité n'est pas réservée aux écologistes ; elle commence aussi chez ceux qui connaissent, gèrent et transmettent leur propriété. »

Une mise en place progressive

Dès le départ, en 2024, a émergé, dans l'esprit du Syndicat de la Propriété Privée Rurale de l'Indre (SPPR 36), l'objectif de structurer une démarche venant du terrain. Là où de nombreuses politiques publiques environnementales élaborent des normes, **ici les acteurs liés à la propriété privée construisent leur cahier des charges**. Cette démarche est inédite en France.

Le Préfet de l'Indre a participé en septembre 2025 au financement du développement de la marque, car il y voyait un levier pour faire monter en compétences les propriétaires et renforcer leur rôle dans la gestion durable des milieux naturels. Un groupement

d'experts indépendant a été constitué pour garantir l'impartialité et la maîtrise du projet. GB Conseil, chargé de concevoir le règlement d'usage de la marque et les outils associés, et l'Institut d'Écologie Appliquée, réalisant les diagnostics biologiques, en ont été les chevilles ouvrières.

A la suite de 2 années de développement, la marque PIVOT a pu être déposée par la FNPPR et le SPPR 36 auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) en juin 2026, permettant ainsi de débiter son développement sur le territoire français pour les 10 prochaines années.

Yann Dubois de La Sablonière

Président du Syndicat de la propriété privée rurale de l'Indre



SDPPR 36

FORET CERTIFIÉE
Son propriétaire
est engagé à la
gestion durable.
pefc-france.org

PEFC
10-1-1

FORESTIM
www.forestim.fr

EXPLOITATION FORESTIÈRE
www.exploitation-forestiere-barillet.fr

**GESTION DURABLE ET VALORISATION
DE VOS FORÊTS**

Conseils et gestion
Reboisement et travaux
Estimation et achat toutes essences
Exploitation et commercialisation des bois

12 Rue du Petit Hameau, 45110 Châteauneuf-sur-Loire
Tél : +33 (0)2 38 58 43 37 Email : foret@barillet.fr

Label Bas Carbone : point sur les nouveautés

Les itinéraires de gestion, appelés « méthodes », du Label Bas Carbone évoluent régulièrement dans l'objectif de garder une approche la plus juste possible.

En boisement ou reboisement, une 3ème version des méthodes est parue en 2025.

Boisement et reboisement, ce qui change

Le semis artificiel est désormais admis, avec une liste d'essences spécifique à chaque méthode. Le mélange en plantation est mieux défini, en complément des arrêtés régionaux sur le Matériel Forestier de Reproduction, par gammes de surfaces :

- Moins de 4ha : Au moins 2 essences avec maximum 90% pour l'essence principale,
 - Entre 4 et 25 ha : Au moins 2 essences avec maximum 70% pour l'essence principale,
 - Plus de 25 ha : Au moins 3 essences avec maximum 70% pour l'essence principale,
 - Peupleraie : 1 nouveau cultivar par tranche de 3 ha.
- Un diagnostic BioClimSol ou Climessence est devenu indispensable.

Reboisement, ce qui change

Les jeunes plantations de 5 à 10 ans en échec sont devenues éligibles, et d'autres critères d'éligibilité déjà existants sont précisés :

- En cas de tempête ou d'orage de grêle, les dégâts doivent représenter plus de 40% du nombre de tiges.
- En cas d'incendie, seules les parcelles qu'il est pertinent de reboiser (sans régénération naturelle possible) sont retenues, et 2 saisons de végétation sont à laisser s'écouler avant toute reconstitution.
- En cas de dépérissement intense, le taux de tiges présentant moins de 50% de perte foliaire passe à 40%.

Une nouvelle méthode : la « gestion forestière à stock continu »

Cette nouvelle méthode vise à maintenir des puits de carbone constitués, en poursuivant la séquestration du carbone, dans des boisements pouvant être récoltés.

Elle s'applique sur des peuplements :

- En futaie régulière composée majoritairement de feuillus, ou en futaie irrégulière, ou en mélange futaie-taillis,
- Exploitable (hors peuplements inaccessibles, îlots de sénescence, en libre évolution...),
- Récoltables, impliquant le respect d'un diamètre de récolte minimal pour l'essence,
- Pérennes, considérant l'état sanitaire actuel et le risque de dépérissement futur,
- Couverts par un document de gestion durable y prévoyant des coupes,
- D'une surface minimale de 2 ha.

Le propriétaire s'engage à conserver 90% ou 80% (en fonction du risque de dépérissement de l'essence) du volume récoltable initial sur 20 ans. Les audits sont à la charge du propriétaire forestier tous les 5 ans.

Virginie Le Mesle

Correspondante Carbone au CNPF-IFC



Plus sur le LBC

Les correspondants carbone du CNPF regroupés en séminaire



Aux Barres : observer aujourd'hui pour choisir les arbres de demain

Quels arbres planter aujourd'hui pour qu'ils soient encore à leur place dans plusieurs décennies ? Le 10 juin, 45 propriétaires forestiers et passionnés de l'arbre se réunirent à l'Arboretum national des Barres (9250 arbres et 2600 espèces), à Nogent-sur-Vernisson (Loiret), pour confronter cette question au terrain.

Organisée par le CNPF, le CAUE 77 et le GDF d'Île-de-France, avec l'ONF, la journée réunit quatre regards, ceux de Jean-Pierre Pas-tuszka, responsable botanique de l'Arboretum, d'Augustin Bonnardot, forestier-arboriste au CAUE 77, de Marie Maitrot, conférencière et enseignante, et de Raphaël Trembleau, technicien au CNPF. Après une présentation des effets du changement climatique et des outils d'aide à la décision, deux groupes ont parcouru l'Arboretum.

Pas d'essence miracle

Les arrêts invitaient à raisonner plutôt qu'à chercher « l'essence miracle ». Un séquoia toujours vert de plus de 40 m rappelle que croissance spectaculaire et adaptation dépendent d'exigences précises. Plus familier des climats méditerranéens, l'érable à feuilles

d'obier offre une autre leçon : malgré des charpentières cassées par la tempête de 1999, l'individu observé développe de vigoureuses réitérations, illustration de la résilience d'un arbre... et de la patience nécessaire au forestier. Le chêne de Kabylie, confronté dans son aire naturelle à de fortes chaleurs et sécheresses estivales, ouvre d'autres perspectives : aux Barres, plusieurs sujets d'environ 100 ans atteignent 90 cm de diamètre et présentent une excellente vigueur. Mais changer d'espèce n'est pas la seule piste ! La carte des provenances du chêne sessile rappelle la diversité existant au sein d'une même essence : origine des graines et diversité génétique font aussi partie de la réflexion. Devant les chênes sessiles, les outils DEPERIS et ARCHI ont enfin rappelé qu'un arbre stressé n'est pas nécessairement condamné :

observer, diagnostiquer et suivre son évolution doivent précéder la décision dans la gestion de l'existant.

Alors, comment faire ?

Diversifier essences et provenances, préserver les sols, éclaircir régulièrement sans changements brutaux, expérimenter, surtout observer : face au changement climatique, le forestier n'a pas à agir constamment, mais à être en veille pour agir au bon moment.

Raphaël Trembleau,
Technicien du CNPF-IFC



Les provenances
de chêne sessile

Abonnez-vous à **Parlons forêts**

Aidez *Parlons forêts*, souscrivez un abonnement de soutien : 50 € pour 2 ans, soit 6,25 €/n°. Retournez ce coupon au CNPF IFC, 5 rue de la Bourie Rouge - CS 52349 - 45023 Orléans Cedex 1 accompagné d'un chèque de 50 € à l'ordre de l'agent comptable du CNPF.

Nom Prénom

Adresse

☐ Souscrit un abonnement de soutien à la revue *Parlons forêts* pour 2 ans (8 numéros) à 50 €

Date : / / 2026

Recevoir une facture : ☐ Oui / ☐ Non

Marché du bois : stabilité printanière et inquiétudes à venir

En raison du contexte socio-économique international, les craintes d'un marché peu dynamique tant sur les volumes que sur les prix étaient fortes ce printemps, mais pas nécessairement suivies des faits.

Côté Chêne

Le marché est globalement stable par rapport à la fin d'année 2025, mais toujours grevé par des demandes en merrain presque inexistantes.



Côté résineux

Les prix des résineux, notamment des pins, restent corrects. Néanmoins, les événements climatiques de l'été (incendies, sécheresse, canicule) font redouter un engorgement progressif des marchés pour cet hiver.

Côté populiculture

Le peuplier reste toujours demandé à condition d'être bien élagué, avec des prix attractifs.

Autres débouchés

Sur le segment des bois d'industrie, au printemps, les résineux (papier,

panneaux) tiraient fortement le marché avec des acheteurs très dynamiques, le bois d'industrie feuillu étant également fortement demandé. Depuis, la demande a ralenti.

Le marché du bois de chauffage semble en berne.

N'oubliez pas : afin de vous éclairer au mieux sur la valeur réelle de vos bois, rapprochez-vous d'un professionnel avisé avant de les mettre en marché !

Gaël LEGROS,
Directeur du CRPF

D'après une consultation des gestionnaires, experts forestiers et coopératives de nos régions.

Attaque de processionnaires

De mai à juillet, le massif de Rambouillet et plusieurs bois privés des Yvelines ont été fortement touchés par une pullulation de chenilles processionnaires du chêne. Leurs soies urticantes, présentes dans les nids et dispersées par le vent, provoquent des démangeaisons parfois graves chez l'humain et l'animal. Promeneurs et rambolitains ont été exposés, conduisant le préfet à interdire temporairement l'accès à la forêt publique.

Les populations de chenilles augmentent sur trois à cinq ans, avant une diminution liée aux prédateurs et parasites.

Trois moyens de lutte sont envisagés : au printemps, le BTK, un traitement biologique pulvérisé sur le feuillage ; en juin, l'aspiration ou l'encapsulation des nids, réservée aux secteurs fréquentés ; à l'automne, l'installation de nichoirs pour favoriser mésanges noires et chauves-souris, avec une efficacité limitée.

Il est recommandé de ne toucher ni brûler les nids. En cas d'exposition, lavez-vous soigneusement, prenez une douche et changez de vêtements.

Virginie LE MESLE
et **Xavier JENNER**
du CNPF



Plus ici

Nos forêts face à la canicule

Les propriétaires forestiers sont confrontés à une nouvelle menace, la pénurie d'eau.

Les chaleurs extrêmes que nous subissons, couplées depuis plus de deux mois à l'absence de pluie, mettent à mal l'ensemble de nos parcelles boisées toutes essences confondues.

La régénération naturelle et la sylviculture à couvert continu ont l'avantage d'un faible coût matériel au détriment d'un travail de terrain important et de contraintes d'exploitation spécifiques.

Mais dans ces modalités d'exploitation, le déficit d'eau met en péril les jeunes plants issus de la germination de printemps. Et ces modes de sylviculture ne permettent pas d'opérer un changement vers des essences ou variétés plus adaptées aux changements climatiques.

Au contraire, l'implantation de jeunes nouveaux plants autorise cette réorientation, mais nous expose aux risques de dégâts de gibier et surtout au dépérissement initial par manque d'eau.

Nos techniques sylvicoles devront ainsi anticiper ce risque de sécheresse et de période de chaleur intense qui risquent de devenir la norme.

Devra-t-on modifier la nature du sous-étage, de la végétation au sol pour maintenir dans les sols un taux d'hydrométrie acceptable ? Devra-t-on arroser les plants les premières années suivant la plantation en cas de sécheresse et, dans ce cas, constituer des réserves d'eau au sein des forêts ? La gestion de l'eau sera dans les années à venir au premier plan de nos préoccupations pour le maintien d'une forêt répondant à tous les objectifs socio-économiques. Plus que jamais les analyses et conseils des techniciens forestiers

nous seront indispensables et nous devons insister auprès de nos élus pour maintenir leurs capacités d'actions.

Nous devons également instaurer une véritable dynamique collective.

Isolés, nous ne pourrions que subir ces aléas. C'est en soutenant activement notre syndicat Fransylva que nous pourrions nous concerter, échanger nos expériences et agir unis auprès des pouvoirs publics.

Rémi Foucher

Président Fransylva Ile-de-France

Semis de chêne en péril



© Rémi FOUCHER



**L'ASSURANCE FORÊT
NATURELLEMENT**

INCENDIE / TEMPÊTE / RESPONSABILITÉ CIVILE

NOUVELLE OFFRE FORÊT+

**Sécurisez vos transactions forestières avec
des garanties jusqu'à 25 000 € par hectare.**



DEVIS GRATUIT

05 56 528 528

mafor@groupama-misso.com
groupama-forets.com

Vos contacts

Équipe technique CNPF IFC

CNPF - Île-de-France et Centre-Val de Loire :

02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr

Île-de-France : Xavier JENNER

06 13 89 29 79

Cher : David HOUMEAU

07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr

Eure-et-Loir : Clément GREBONVAL

06 14 52 88 38 - clement.grebonval@cnpf.fr

Indre : Bruno JACQUET

06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr

Indre-et-Loire : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr

Sologne sud et Loir-et-Cher est :

Clément DESCHAMPS

06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr

Sologne Cher & Loir-et-Cher :

Joseph GAINCHE

06 11 25 85 78 - joseph.gainche@cnpf.fr

Loir-et-Cher nord et Sologne ouest :

Evaëlle BOURDAIS

06 14 52 88 40 - evaelle.bourdais@cnpf.fr

Loiret nord : Thomas VARQUET

06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr

Loiret sud : Arnaud GOMES

06 18 58 40 50 - arnaud.gomes@cnpf.fr

Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :

Virginie le MESLE

06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr

Seine-et-Marne : Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr

Formation à la Gestion Forestière (FOGEFOR) :

Jérôme ROSA

06 14 52 88 65 - fogeforducentre@cnpf.fr

Groupes de progrès

CETEF du Berry : David Houmeau

07 77 94 95 52 - cetef.duberry@gmail.com

GVF d'Eure et Loir : Dominique Rouziès

06 80 32 46 44 - djb.rouzies@orange.fr

CETEF Perche et Beauce : Pierrick COCHERY

06 60 53 19 13 - pierrick.cochery@gmail.com

CETEF de l'Indre : Gérard Serre

02 54 61 61 45 - cetef36@gmail.com

Site internet : <https://cetef36.fr>

CETEF de Touraine : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52

GDF du Loir-et-Cher : Marie-Thérèse Fleury

gdf41.association@gmail.com

GEDEF Loiret-Sologne : Charles de la Messelière

06 43 66 06 55 - gedef45sologne@gmail.com

Peuplier Centre-Val de Loire : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52 - poitevin.jacques@wanadoo.fr

GDF d'Île-de-France : Gérard Rouyer

gerard.rouyer5@orange.fr

Association des Populiculteurs

d'Île-de-France : Benoit Gomme

06 26 76 23 90 - benoitgommet@gmail.com

Syndicats des forestiers privés

Cher : 02 48 70 45 60

Eure-et-Loir : 02 37 24 46 87

Indre : 02 54 61 61 45

Indre-et-Loire : 02 47 38 53 73

Loir-et-Cher : 07 57 40 72 95

Loiret : 07 61 18 23 31

Île-de-France : 01 47 20 36 32

Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre ?

Date	Lieu	Thème de la réunion
Automne ¹	Yvelines	Prévention des incendies de forêt : méthodes de lutte, véhicules d'intervention et aménagements
Vendredi 9 octobre	Seine-et-Marne	Restaurer et maintenir l'équilibre forêt-gibier : méthode « Brossier-Pallu », sylvicultures adaptatives...
Vendredi 16 octobre	Cher	Les travaux sylvicoles dans les jeunes peuplements : Quelles techniques et matériels utiliser ?
Vendredi 30 octobre	Loiret	Tout savoir sur la sylviculture du chêne rouge d'Amérique
Vendredi 30 octobre	Seine-et-Marne	Qualités et valorisation des bois
Mardi 13 Octobre ² (Intertechnique)	Région Centre	Défense contre les incendies (DFCI) et obligations légales de débroussaillage (OLD) : principes et applications sur le terrain
Jeudi 26 et vendredi 27 novembre	Seine-et-Marne	Formation à l'utilisation de la tronçonneuse et exercices pratiques

¹ Dates ou périodes indicatives, susceptibles de modification selon les urgences et disponibilités des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)

² Réunion destinée prioritairement aux gestionnaires forestiers (coopératives, experts, gestionnaires forestiers professionnels...) et aux personnels des administrations forestières

Réunions gratuites, inscription obligatoire.
Programme complet & invitations
aux réunions disponibles sur ifc.cnpf.fr



Vos réunions forestières



Je me forme pour mes bois

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe investit dans les zones rurales.



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain